

A Rouen, les vélos Decaux ne feront pas levier pour une alternative au "tout voiture"...

Bientôt des vélos en libre service ?

C'est la mode. Lyon, Paris, tout le monde en parle. Et à Rouen ? Le conseil municipal du 12 juillet a confié à la société JC Decaux la mise en place de 250 vélos sur le seul territoire de Rouen, alors que l'Agglo avait décidé, 10 jours avant, de lancer un dispositif de location et de libre service de 1800 vélos sur Rouen et les communes limitrophes. Deux systèmes a priori non compatibles.

Petit historique :

En 2006, dans le cadre de l'appel à projets d'économie sociale et solidaire lancé par la région, une étude de marché pour la mise en place de services vélo sur l'agglo est réalisée par Movimento, une coopérative basée à Toulouse.

Début 2007, le maire de Rouen décide de lancer un appel d'offres pour le renouvellement du marché d'affichage municipal et publicitaire sur le mobilier urbain avec la mise à disposition de vélos.

Un collectif d'associations engagées sur le thème des déplacements urbains (Sabine avec Rue de l'avenir, CPTC, FNAUT, Fac verte et Effet de serre toi-même) intervient alors auprès des élus (maires, présidents d'agglo et de région) pour insister sur la nécessité d'avoir un dispositif à l'échelle de l'agglomération, une bonne articulation avec les transports en commun, des parkings sécurisés, des services tels que marquage anti-vol, petites réparations. L'Agglo a en effet toute légitimité pour mettre en place un service public de location de vélos puisqu'elle a initié dès 1998 un plan agglo-vélo et qu'elle est autorité organisatrice des transports en commun.

Le 2 juillet le conseil d'Agglo vote à l'unanimité la mise en place d'un dispositif inspiré de l'étude de marché Movimento... Et le 12 juillet, le conseil municipal de Rouen fait cavalier seul et attribue son nouveau marché à JC Decaux.

Pourquoi les vélos Decaux à Rouen, ce n'est pas satisfaisant :

- 250 vélos c'est très peu. Pour avoir la même densité qu'à Lyon par rapport au nombre d'habitants, il en faudrait trois fois plus sur la seule commune de Rouen.
- les 20 stations ne seront implantées que sur le territoire de Rouen, alors que la ville centre est très petite par rapport à l'ensemble de l'agglomération : pas question d'aller à Sotteville et d'y laisser le vélo à une station.
- un contrat mélangeant affichage municipal, affichage publicitaire et vélos est un contrat très peu transparent et la ville est liée à Decaux pour 14 ans : aucune souplesse pour faire évoluer le service vélos en fonction des nouveaux besoins, sauf par le biais d'avenants qui se feront à des conditions financières défavorables pour la ville ou en contre-partie de panneaux publicitaires supplémentaires.
- le dispositif n'est pas conçu, contrairement à ce que l'Agglo a prévu de faire, en complémentarité avec les transports en commun.

Les vélos de M. le maire ne seront malheureusement pas le véritable levier pour une politique de déplacements alternatifs à la voiture.

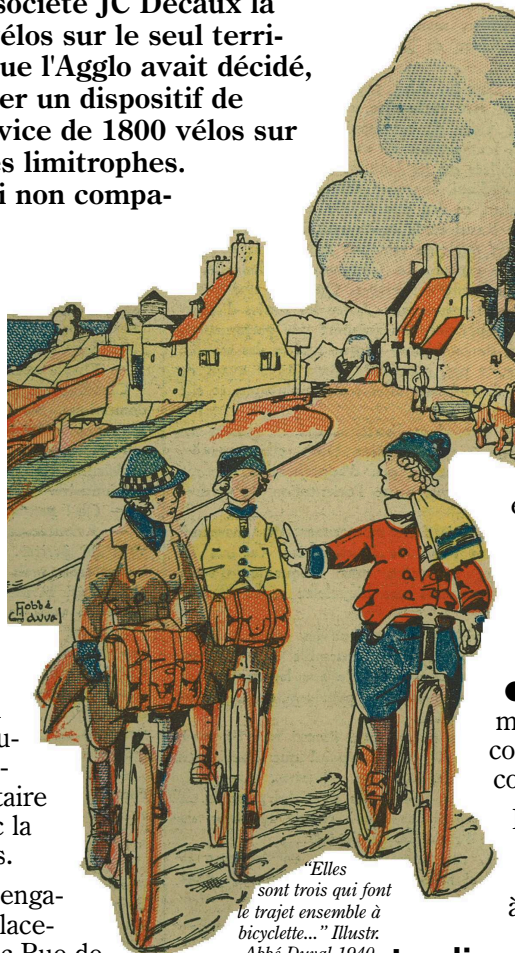
Le dispositif envisagé par l'Agglo :

- Location longue et courte durée dans 3 stations humanisées (1300 vélos), libre service (500 vélos sur 70 stations), 10 consignes ou stationnements sécurisés à proximité des terminus et des points d'arrêt principaux des bus.
- Dispositif implanté dans une dizaine de communes, sur 3 ans.

Il faut quand même noter l'absence de volonté politique forte, à l'Agglo, sur ce sujet. La présentation du projet le 2 juillet par M. Fabius, vice président en charge du plan agglo-vélo, manquait cruellement de conviction et d'enthousiasme ! Il a bien évidemment d'autres préoccupations.

Aux dernières nouvelles, les services de l'Agglo lancent les consultations pour des stations vélos et des parkings sécurisés aux extrémités de TEOR.

Catherine Dupray



"Elles sont trois qui font le trajet ensemble à bicyclette..." Illustr. Abbé Duval 1940